

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC UV 685

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 7406856_0

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

CONLOC UV 685

Groupe du produit: Colle

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Colle UV

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	EGO Dichtstoffwerke GmbH & Co. Betriebs KG	
Rue:	Kaltenbrunn 27	
Lieu:	D-82467 Garmisch-Partenkirchen	
Téléphone:	+49 (0)8821 956 90	Téléfax: +49 (0)8821 956 990
e-mail:	info@ego.de	
Interlocuteur:	Laboratoire	Téléphone: +49 (0)8821 956 960
e-mail:	EGO-Labor@ego.de	
Internet:	www.ego.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0)8821 956 960 (Lu-Je: 9-16 heures, Ve: 9-13 heures)
en allemand et anglais

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Irrit. 2; H315
Eye Dam. 1; H318
Skin Sens. 1B; H317
STOT SE 3; H335

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Acrylate d'isobornyle
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle
l'acide acrylique
(3-(2,3-époxypropoxy)propyl)triméthoxysilane

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC UV 685

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 7406856_0

Page 2 de 12

P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P302+P350	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Conseils supplémentaires

Le test concernant les effets aquatiques aigus et chroniques détermine qu'un label écologique n'est pas nécessaire.

2.3. Autres dangers

Ne pas exposer la peau et avant tout les yeux aux rayons UV directs ou réfléchis pendant la polymérisation du produit.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
5888-33-5	Acrylate d'isobornyle			< 40 %
	227-561-6			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H315 H319 H317 H335 H400 H410			
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			< 25 %
	212-782-2	607-124-00-X		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317			
79-10-7	acide acrylique; acide prop-2-énoïque			< 5 %
	201-177-9	607-061-00-8		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Aquatic Acute 1; H226 H332 H312 H302 H314 H400			
2530-83-8	(3-(2,3-époxypropoxy)propyl)triméthoxysilane			< 3 %
	219-784-2		01-2119513212-58	
	Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H318 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC UV 685

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 7406856_0

Page 3 de 12

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
5888-33-5	227-561-6	Acrylate d'isobornyle	< 40 %
		dermique: DL50 = > 3000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4350 mg/kg	
868-77-9	212-782-2	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	< 25 %
		par voie orale: DL50 = 5050 mg/kg	
79-10-7	201-177-9	acide acrylique; acide prop-2-énoïque	< 5 %
		par inhalation: CL50 = > 10 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 1000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 300 mg/kg STOT SE 3; H335: >= 1 - 100	
2530-83-8	219-784-2	(3-(2,3-époxypropoxy)propyl)triméthoxysilane	< 3 %
		par inhalation: CL50 = > 5,3 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 4250 mg/kg; par voie orale: DL50 = 8025 mg/kg	

Information supplémentaire

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Démangeaisons, éruptions cutanées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂).
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).

Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC UV 685

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 7406856_0

Page 4 de 12

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuel

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une ventilation adéquate. Ne pas inspirer les vapeurs. Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Couvrez les égouts.

Pour le nettoyage

Petites quantités: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Quantités considérables: Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également section 7, 8, 12, 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Éviter une exposition directe au soleil.

Préventions des incendies et explosion

Pas de précautions spéciales.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Protéger de la lumière. Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.

Conseils pour le stockage en commun

Non demandé

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

colle UV

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC UV 685

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 7406856_0

Page 5 de 12

8.1. Paramètres de contrôle**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
79-10-7	Acide acrylique	10	29		VME (8 h)	
		20	59		VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
2530-83-8	(3-(2,3-époxypropoxy)propyl)triméthoxysilane			
Salarié DNEL, aigu		dermique	systemique	21 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systemique	147 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	21 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	147

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
	Milieu environnemental	
2530-83-8	(3-(2,3-époxypropoxy)propyl)triméthoxysilane	
Eau douce		1 mg/l
Eau de mer		0,1 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1 mg/l
Sol		0,13 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l

Conseils supplémentaires

Établissement des DNEL: Ces informations ne sont pas disponibles.

Dérivation de PNEC [Concentration sans Effet Prévisible]: Ces informations ne sont pas disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable.

Ne pas exposer la peau et avant tout les yeux aux rayons UV directs ou réfléchis pendant la polymérisation du produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection des mains

Gants de protection: Matière des gants Caoutchouc nitrile

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC UV 685

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 7406856_0

Page 6 de 12

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. appareil respiratoire avec filtre A

Protection contre les risques thermiques

Ne pas chauffer le produit.

En cas d'incendie: Vêtements résistant au feu

Gants résistant aux basses températures: non demandé

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	limpide, incolore
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	indéterminé

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	donnée non disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	donnée non disponible
Inflammabilité:	donnée non disponible
Limite inférieure d'explosivité:	donnée non disponible
Limite supérieure d'explosivité:	donnée non disponible
Point d'éclair:	101 °C PMCC (Penski-Martens)
Température d'auto-inflammation:	donnée non disponible
Température de décomposition:	donnée non disponible
pH-Valeur:	donnée non disponible
Viscosité cinématique:	indéterminé
Hydrosolubilité:	insoluble
La vitesse de dissolution:	indéterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	indéterminé
Pression de vapeur:	donnée non disponible
Densité:	donnée non disponible
Densité de vapeur relative:	donnée non disponible
Caractéristiques des particules:	non applicable

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Le produit: non explosif.

Température d'inflammation spontanée

solide:

donnée non disponible

gaz:

donnée non disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

donnée non disponible

Point de ramollissement:

donnée non disponible

Viscosité dynamique:

donnée non disponible

Information supplémentaire

Le produit: n'est pas auto-inflammable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC UV 685

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 7406856_0

Page 7 de 12

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Néant dans des conditions normales de traitement.

10.4. Conditions à éviter

Exposition à la lumière.

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts

Acides forts et bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
5888-33-5	Acrylate d'isobornyle				
	orale	DL50 mg/kg	4350	rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 3000	lapin	
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle				
	orale	DL50 mg/kg	5050	Rat	
79-10-7	acide acrylique; acide prop-2-énoïque				
	orale	DL50 mg/kg	> 300	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 1000	Lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	> 10 mg/l	Rat	
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l		
2530-83-8	(3-(2,3-époxypropoxy)propyl)triméthoxysilane				
	orale	DL50 mg/kg	8025	rat	OCDE Ligne directrice 401
	cutanée	DL50 mg/kg	4250	lapin	OCDE Ligne directrice 402
	inhalation vapeur	CL50 mg/l	> 5,3	rat	OCDE Ligne directrice 403

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC UV 685

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 7406856_0

Page 8 de 12

Irritation et corrosivité

Irritant pour la peau.

Effets sensibilisants

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

donnée non disponible

Danger par aspiration

donnée non disponible

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau, Inhalation

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

donnée non disponible

Expériences tirées de la pratique

donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers**Information supplémentaire**

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Le test concernant les effets aquatiques aigus et chroniques détermine qu'un label écologique n'est pas nécessaire.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC UV 685

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 7406856_0

Page 9 de 12

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
5888-33-5	Acrylate d'isobornyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1,8 mg/l	96 h	Danio rerio (poisson zèbre)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,7 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1,1 mg/l	48 h	Daphnia magna		
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 227 mg/l	96 h	Pimephales promelas		
2530-83-8	(3-(2,3-époxypropoxy)propyl)triméthoxysilane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 55 mg/l	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)	OCDE Ligne directrice 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 255 mg/l	72 h	Scenedesmus quadricauda (algues vertes)	OCDE Ligne directrice 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 473 mg/l	48 h	Daphnia magna	OCDE Ligne directrice 202	
	Toxicité pour les poissons	NOEC 100 mg/l	21 d	Daphnia magna		
	Toxicité pour les algues	NOEC 53 mg/l	3 d	Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)	OCDE Ligne directrice 201	

12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
2530-83-8	(3-(2,3-époxypropoxy)propyl)triméthoxysilane				
	OCDE Ligne directrice 301 (aérobie)	37%			

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0,47
79-10-7	acide acrylique; acide prop-2-énoïque	0,35

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC UV 685

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 7406856_0

Page 10 de 12

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas décharger dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales / nationales.

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro Non réglementé

d'identification:

14.2. Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Non réglementé

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro Non réglementé

d'identification:

14.2. Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Non réglementé

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro Non réglementé

d'identification:

14.2. Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC UV 685

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 7406856_0

Page 11 de 12

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,5,6,7,8,9,10,11,12,13,16.

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC UV 685

Date de révision: 01.02.2023

Code du produit: 7406856_0

Page 12 de 12

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)